

BUDGET PRIMITIF 2019

- NOTE DE PRESENTATION -

Dans le prolongement de notre Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 10 décembre 2018, il vous est proposé ce soir d'examiner les propositions budgétaires relatives au budget primitif pour l'exercice 2019.

Pour mémoire, l'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le projet de budget primitif 2019 atteint un volume global de +/- **23 Millions €** réparti de la manière suivante :

Section de fonctionnement	16 126 000 €
Section d'investissement	6 928 000 €
TOTAL	23 054 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement (toutes recettes confondues) augmente de plus de 3 % par rapport au BP 2018 (soit 16 126 K€ en 2019 contre 15 642 K€ en 2018).

L'augmentation concerne plus particulièrement le chapitre 73 « Impôts et taxes ».

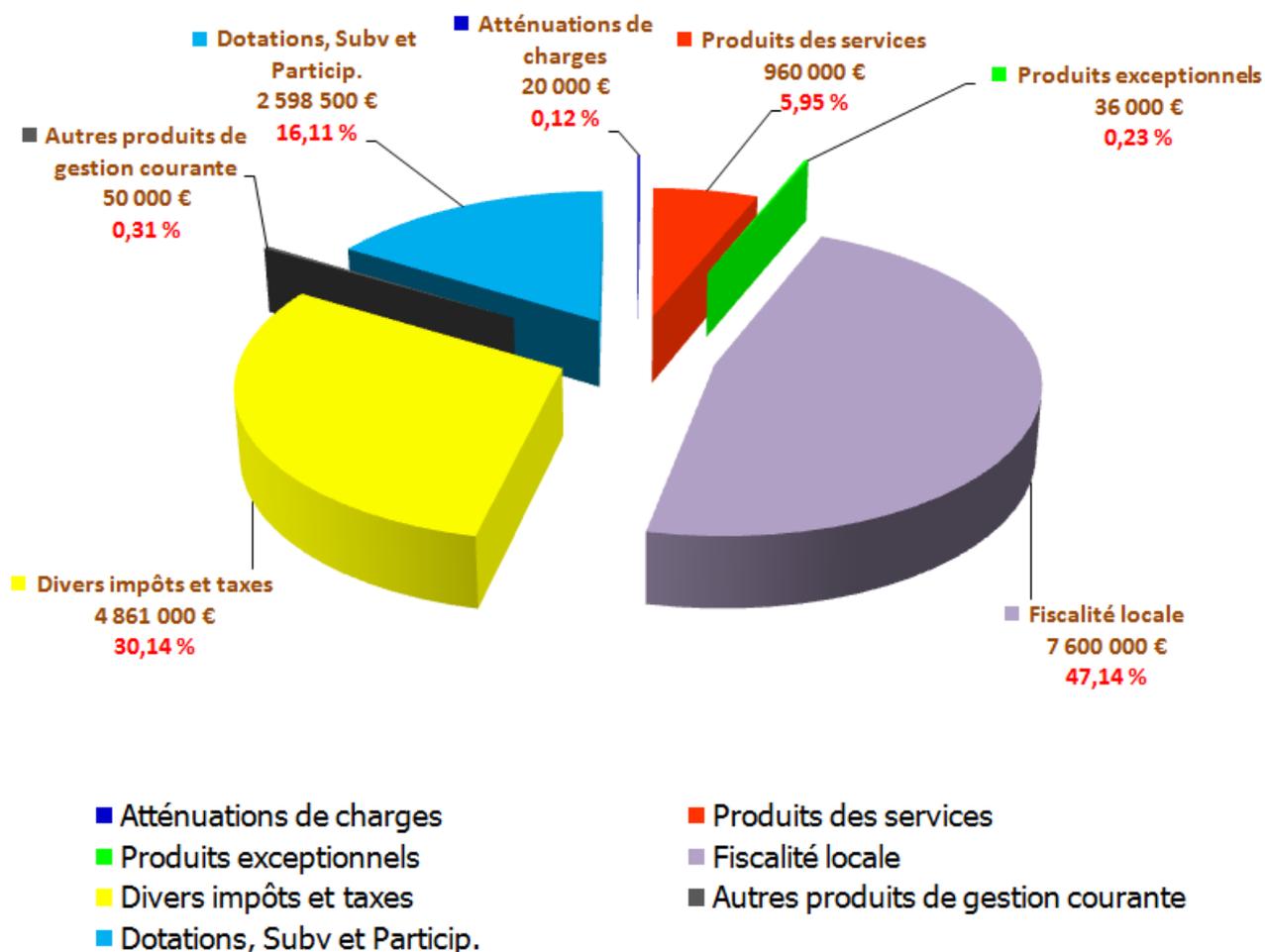
- La fiscalité locale (TH/TF/TFNB) estimée à 7,6 Millions (contre 7,3 Millions en 2018) due à l'inflation de 1,9 % applicables aux bases d'imposition (valeur locative) + livraisons de 132 logements (fin 2018)
- La Taxe Locale sur la publicité extérieure : recette estimée à +/- 200 K€

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	BP 2019	Variation en %
013	Atténuation de charges	32 000	20 000	- 37,5
70	Produits des services ...	951 560	960 000	+ 0,89
73	Impôts et taxes	11 956 400	12461 000	+ 4,23
74	Dotations, subventions et participations	2 572 240	2 598 500	+ 1,02
75	Autres produits de gestion courante	52 300	50 000	- 4,4
77	Produits exceptionnels	27 000	36 000	33,33
	TOTAL	15 591 500	16 125 500	+ 3,42

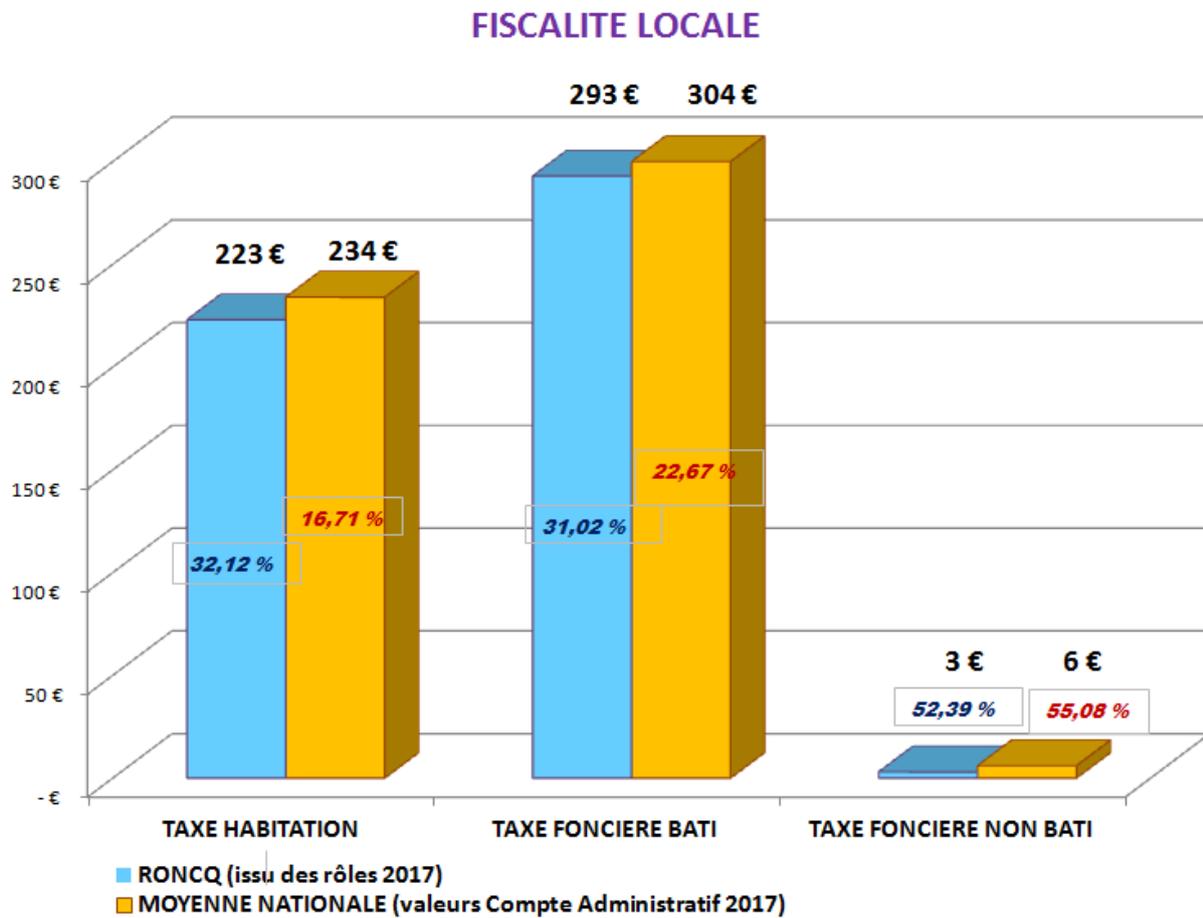
↗ 534 K€ soit + 3,42 %

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

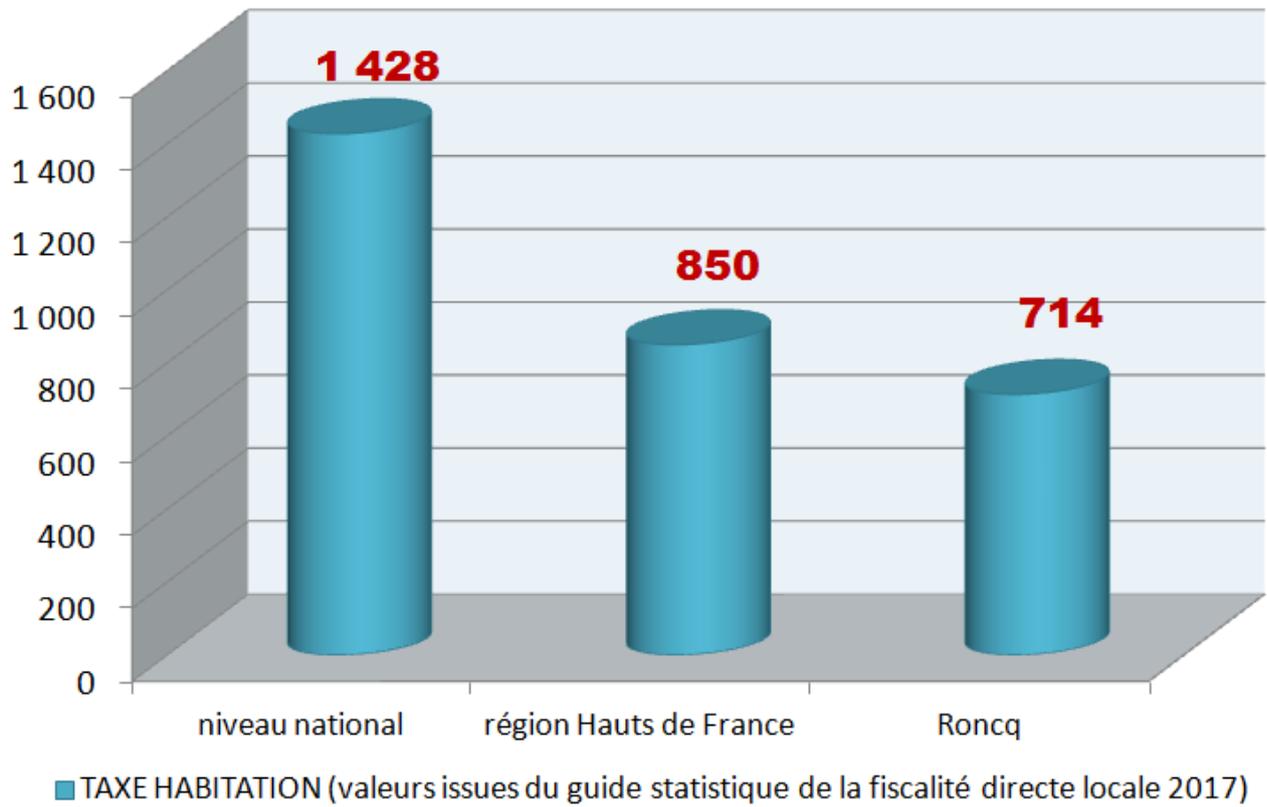


✓ Atténuations de charges (013) : **20 K€** (contre 32 K€ 2018) : reversements IJ – cotisations salariales et patronales agent détaché)

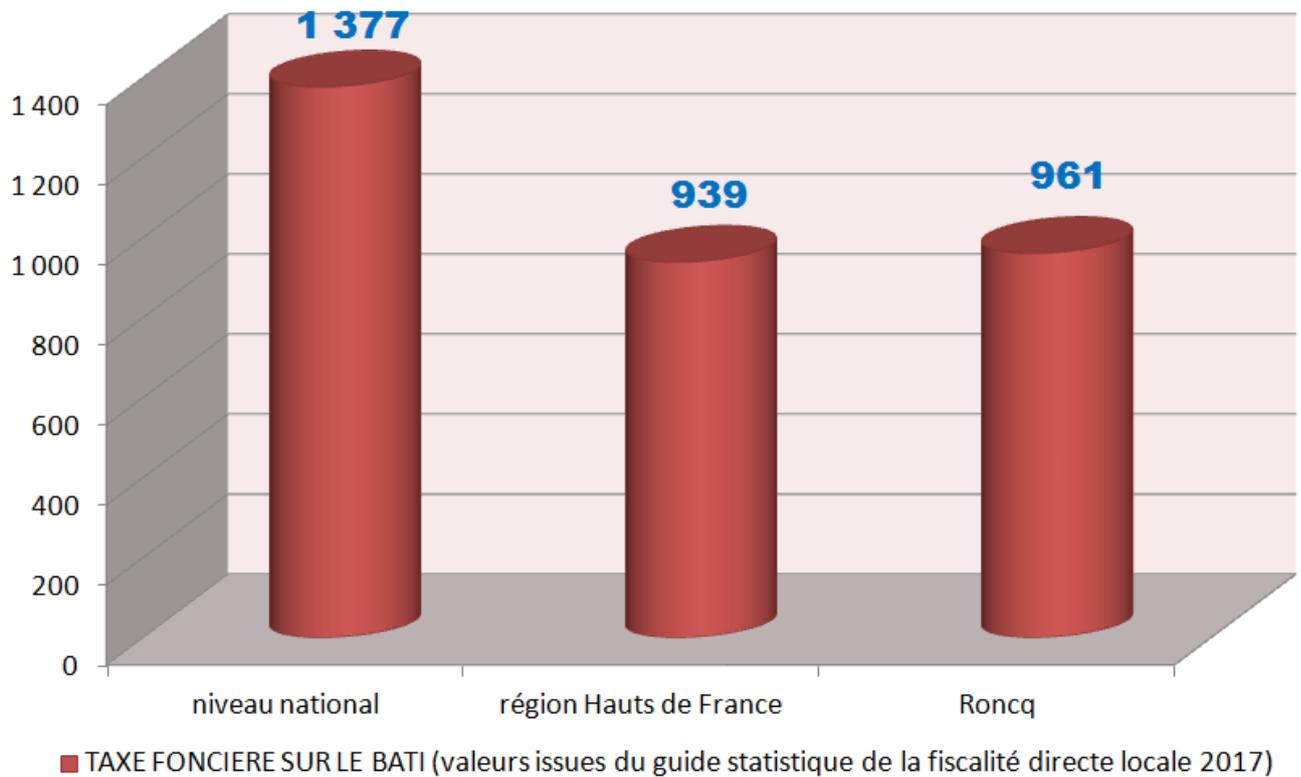
- ✓ Produits des services (70) : +/- **960 K€** contre 952 K€ en 2018 : recettes cantine, CLSH, CLAH, recettes périscolaires (garderies), école de musique, entrées piscine



TAXE HABITATION -valeur locative en €-



TAXE FONCIERE SUR LE BATI -valeur locative en €-



- ✓ Impôts et taxes (73) : **12 461 K€** contre 11 956 K€ en 2018 soit + 4,23 %
 - Fiscalité : 7 600 K€ (7 300 K€ en 2018)
 - Attribution de compensation : 3 326 K€ (idem en 2018)
 - Taxes droits de mutation : 550 K€ (idem en 2018)
 - Autres dotations : 416 K€ (DSC et fonds de péréquation horizontale)
 - Taxe sur l'électricité : 260 K€
 - CVE partiel (HALLUIN) : 104 K€
 - Taxe sur la publicité : 200 K€ (nouveau dispositif applicable au 01.01.2019)

- ✓ Dotations et participations (74) : **2 598 K€** contre 2 572 K€ en 2018 – recettes quasi stables
 - Dotation forfaitaire : 1 530 K€ - (Montant encaissé en 2018 : 1 538 K€)
 - DSU et DNP : +/- 171 K€ - La ville n'étant plus éligible à la DSU depuis 2017, cette dotation est encore perçue pour la dernière fois en 2019
 - CAF : 400 K€ - recette estimée par le service gestionnaire –
 - Compensations Etat (exonérations TF et TH) : 270 K€ -
 - Le solde (recettes diverses : collèges, forfait communal, subventionnement du Département piscine, Participations de la région contrats apprentissage...) : +/- 227 K€

- ✓ Autres produits de gestion courante (75) : **50 K€** (loyers : commissariat de police, affermages, location salles, AFTE)

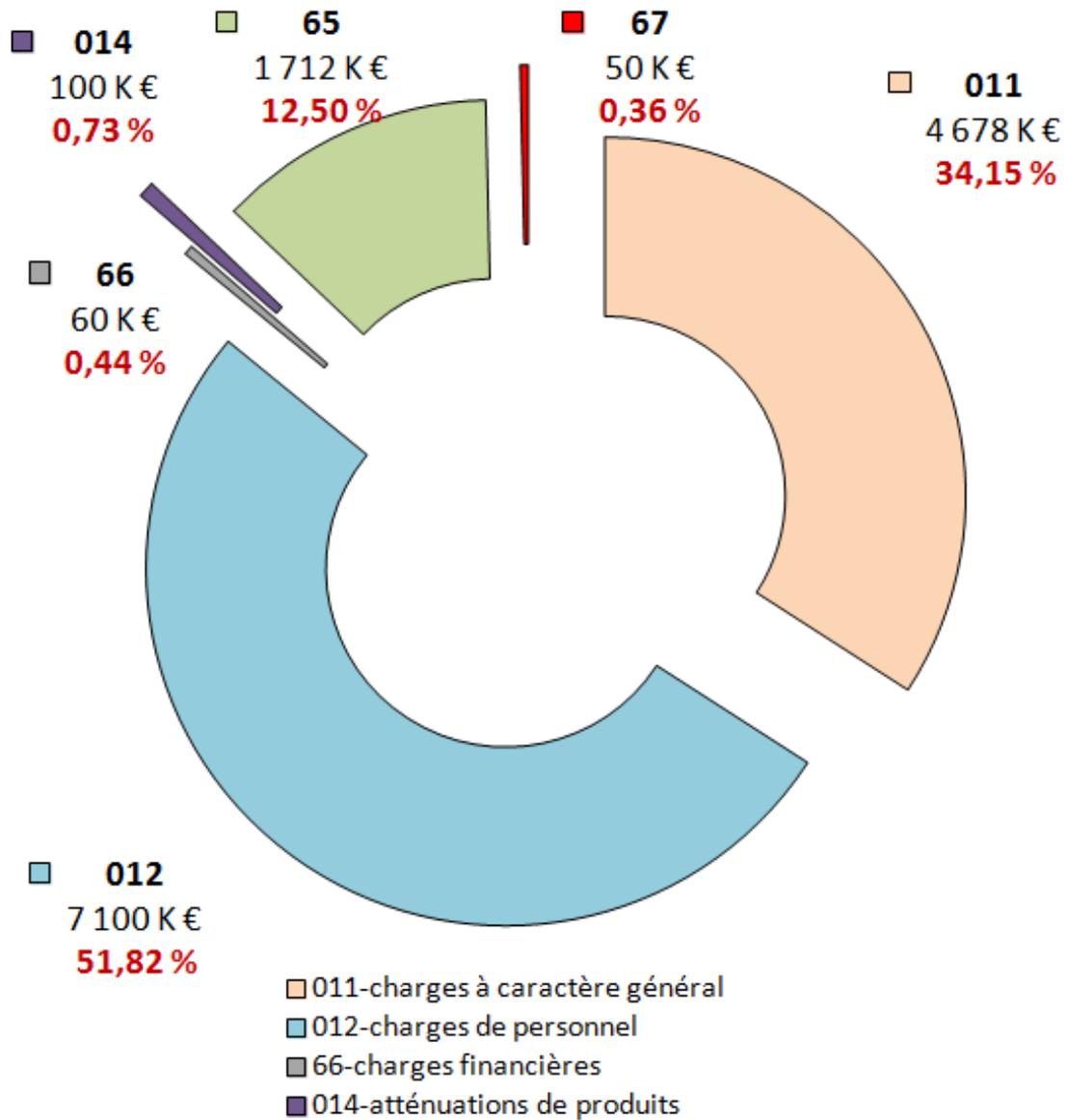
- ✓ Produits exceptionnels : **36 K€** (remboursement des assurances suite à des sinistres, apurement de charges sur exercices antérieurs)

Pour ce qui a trait aux **Dépenses réelles de Fonctionnement** (hors DI), celles-ci sont en légère augmentation de **1,3 %** par rapport au BP 2018 conformément à nos engagements annoncés lors du Débat d'Orientation Budgétaire de maîtriser nos dépenses de fonctionnement (soit 1,2 % en moyenne toutes collectivités confondues).

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	BP 2019	Variation en %
011	Charges à caractère général	4 571 000	4 678 000	+ 2 ,34
012	Charges de personnel	7 000 000	7 100 000	+ 1 ,43
014	Atténuations de produits	100 000	100 000	-
65	Autres charges de gestion courante	1 724 000	1 712 000	- 0,70
66	Charges financières	72 000	60 000	- 16,66
67	Charges exceptionnelles	55 000	50 000	- 9
TOTAL		13 522 000	13 700 000	+ 1,32

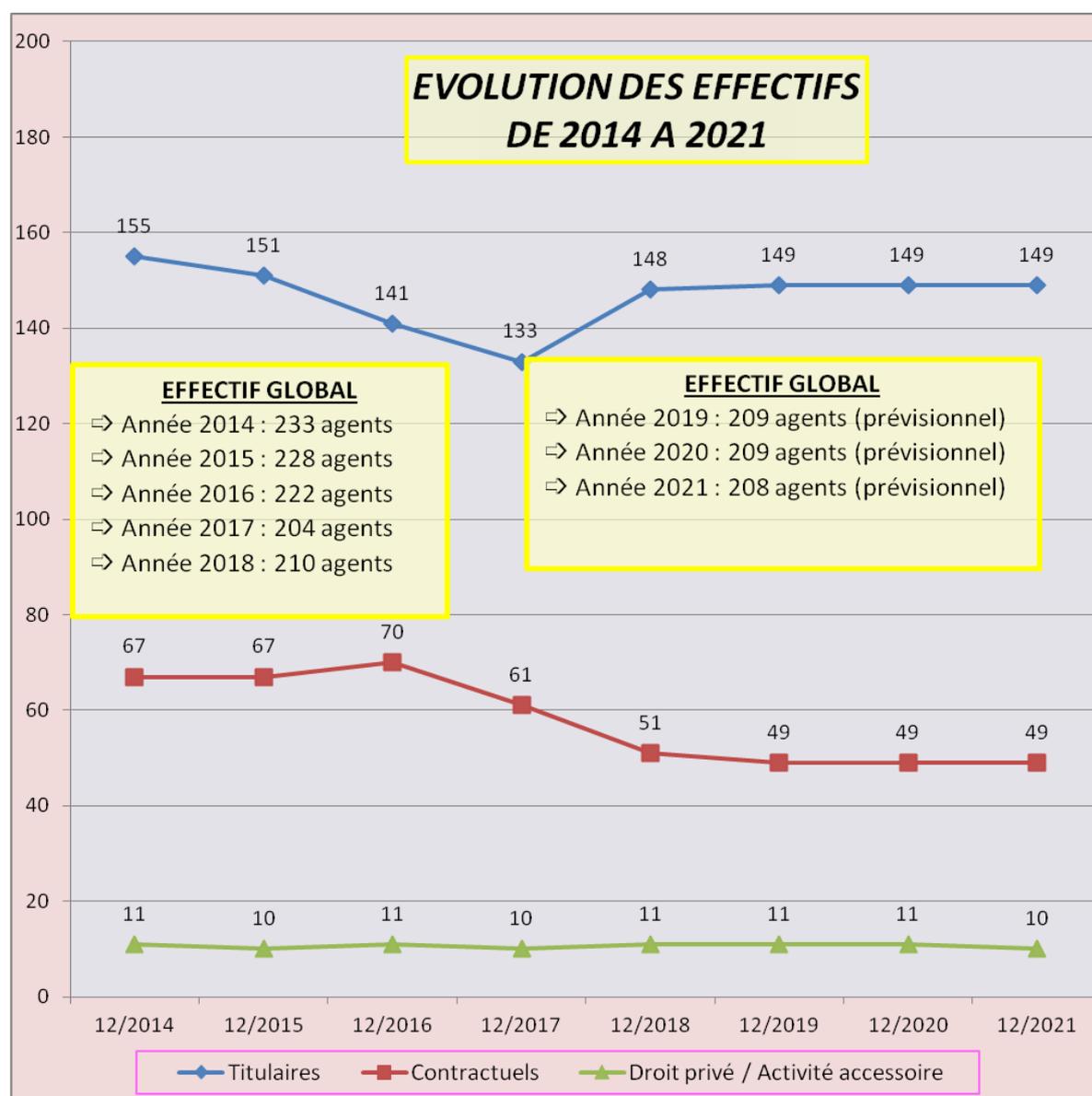
➔ **178 K€ soit +1,3 %**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les dépenses de gestion courante (chapitres 011, 012, 65) sont en hausse de 195 K€ (soit + 1,45 %) réparties de la manière suivante :

- ✓ Charges à caractère général (011) : + 2,34 % - **on passe de 4 571 K€ en 2018 à 4 678K€ en 2019** => Chaque service a été contraint de revisiter chaque ligne budgétaire permettant ainsi de ne pas augmenter de manière conséquente nos charges. Bien évidemment, il nous faudra rester vigilant tout au long de l'exercice en cours. De même, cela permet également d'améliorer de manière sensible notre taux de réalisation puisqu'en 2018 ce taux de réalisation est **97,4 %** contre 93,48 % en 2017 et 87 % en 2016.
- ✓ Charges de personnel (012) : **7 100 K€** en 2019 contre **7 000 K€** en 2018 soit (+1,43 %). L'augmentation est due notamment à la mise en œuvre du PPCR décalé de 2018 à 2019. Les effectifs demeurent stables. Cette enveloppe fera l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution des effectifs (départs retraite/nouveaux recrutements, ainsi qu'en fonction du renforcement de certains secteurs d'activité).



✓ Atténuations de produits (014) : **100 K€** en 2019 contre +/- **100 K€** en 2018 (inscription au BS de 2017) – cela concerne plus particulièrement les pénalités loi SRU – des ajustements seront à prévoir dès réception de la notification des services de l'Etat.

✓ Autres charges de gestion courante (65) : **1 712 K€** en 2018 contre 1 724 K€ en 2018.

Ce chapitre comprend la subvention au CCAS (250 K€), le subventionnement aux associations (enveloppe prévisionnelle de 216 K€), la 1^{ère} partie du financement provisionnel municipal à destination de la SCIC KALEIDE (540 K€), la participation obligatoire provisionnelle aux Ecoles privées (490 K€), le paiement des indemnités et charges des Elus ;

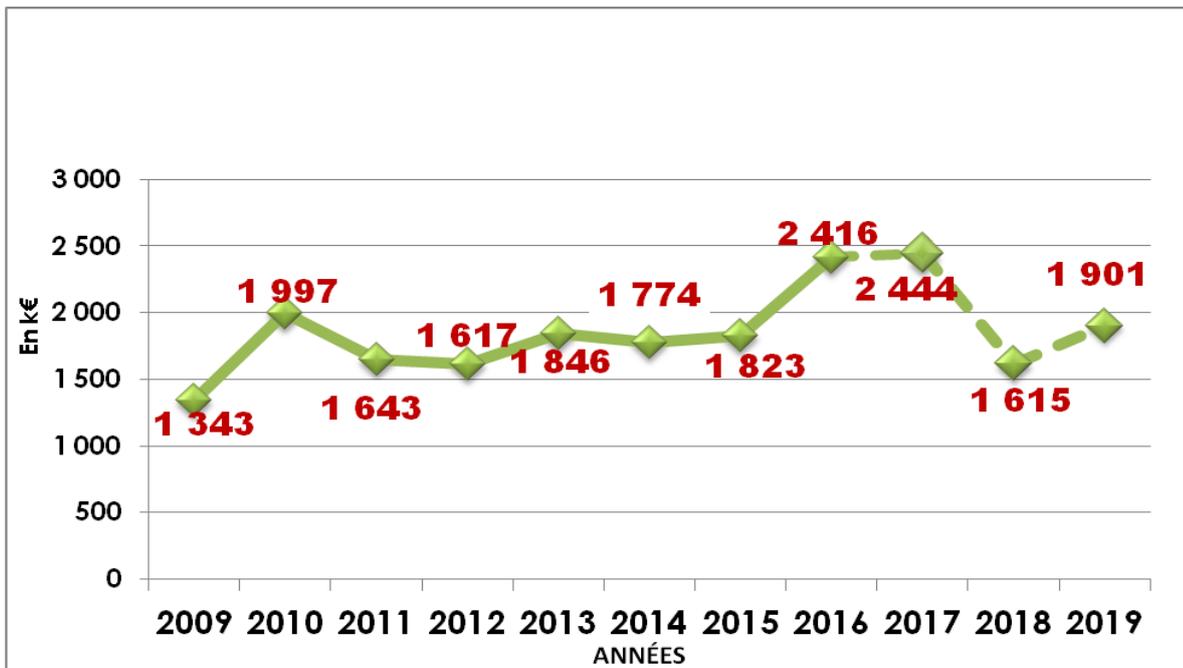
✓ Des charges financières (66) à hauteur de **60 K€ (72 K€ en 2018)** correspondant au remboursement des emprunts actuellement en cours.

✓ Des charges exceptionnelles (67) de **50 K€ (55 K€ en 2018)**. Une provision de 15 K€ en cas de versement de subvention à titre tout à fait exceptionnel.

✓ Une enveloppe prévisionnelle en dépenses imprévues soit **346 K€** - elle devrait être revue à la baisse dès la prochaine étape budgétaire (en fonction d'ajustements sur les autres chapitres comptables).

Les mouvements d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à **2, 080 Millions €** (dont 700 K€ dédiés à la dotation aux amortissements), permettant un **AUTOFINANCEMENT NET** de plus **1,5 Million €** (après déduction du remboursement de l'annuité du capital des emprunts soit 525 K€). Si à ce dernier montant on y ajoute les intérêts, au total l'annuité des remboursements de la dette est de l'ordre de 585 000 € pour 2019.

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT NET DE 2009 A 2019



SECTION D'INVESTISSEMENT

Quant à la section d'investissement, les dépenses totales sont de **6 928 K€** réparties ainsi qu'il suit :

- ✓ La prévision des équipements et travaux pour l'exercice :
6,232 Millions € (selon tableau détaillé ci-dessous)
- ✓ Le remboursement du capital des emprunts en cours : **525 000 €**
- ✓ Une enveloppe pour dépenses imprévues : **70 000 €**
- ✓ Des écritures d'ordre (opérations patrimoniales) : **100 000 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE 20	En K€
Frais d'insertion (Annonces boamp, presse locale) + frais d'études diverses (dont assistance à maîtrise d'œuvre pour les sites sportifs) + licences logiciels informatique	144
CHAPITRE 204	
Subvention d'équipement prévisionnelle (restauration scolaire – mutualisation)	13
CHAPITRE 21	
Rénovation Ecole Curie	120
Travaux Salle Joël BATS (2 ^{ème} phase)	168
Travaux Eglise St Roch (1 ^{ère} phase)	65
Mise en place d'une vidéo surveillance (3 ^{ème} phase sur 3 ans à c/2019)	50
Rénovation Eclairage public – nouveau contrat exploitation à c/2019 – durée du contrat 12 ans	78
Contrat d'exploitation chauffage à c/2019 – nouveau contrat exploitation à c/2019 – durée du contrat 5 ans	60
Contrat d'exploitation de la piscine – durée du contrat 8 ans (avril 2015 à avril 2023)	18
Travaux d'enfouissement des réseaux (rue du Moulin et sentier Pellegrin) après études par la MEL (décalage 2018 à 2019) – 1 ^{ère} phase	298
Renouvellement des jeux du Parc Vanstenkiste (1 ^{ère} phase)	75
Equipements informatiques + équipements son/vidéo pour le pôle de ressources	110
Réfection de la « fosse » de gymnastique + renouvellement des matériels	70
Achat de matériels pour les services + petits travaux (changements stores HV, annexe mairie, radar pédagogique rue des Arts, moteur tintement Eglise St Piat)	247
Aménagement espaces verts + plantations	40
Travaux Sentier Pellegrin (convention MEL/VILLE)	15
CHAPITRE 23	
Travaux « Pôle de Ressources » fin des travaux	4 500
Travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'Adap – Salle Stélandre	100
<i>Enveloppe prévisionnelle (dépenses imprévues)</i>	70

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total est de **6 928 K€** dont :

- ✓ Estimation FCTVA : **750 K €**

- ✓ Subvention d'équipement reçue : **916 K€**
 - a) Pôle de Ressources : fonds de concours MEL (1 M€ alloué – déjà perçu 200 K€ en 2018)
 - b) Pôle de Ressources : DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) : subvention allouée 100 K€ - déjà perçu en 2018 30 K€
 - c) Vidéo-protection : Fonds de concours MEL – Montant alloué 36 K€
 - d) Reversement MEL (travaux basse tension éclairage public – dissolution du SIMERE) : 10 K€

- ✓ Un emprunt d'équilibre de **1,5 M€** => celui-ci fera l'objet d'une suppression (totale ou partielle) lors de la reprise des résultats de l'année N-1

- ✓ Transfert de la créance Numéricable du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing (dissolution) – montant total de la créance 224 363 € échelonnée sur 7 ans. Au titre de 2019, le montant est de **32 K€**

- ✓ Produits des cessions : **1 550 K€** – (vente bâtiment- « 377 rue de LILLE » diverses + ventes en ligne matériels sur Web-enchères)

- ✓ Des opérations d'ordre pour un montant de **2 180 000 €** dont :
 - Autofinancement prévisionnel : 1 380 K€
 - Dotations aux amortissements : 700 K€
 - Opérations patrimoniales : 100 K€

Fait le 29 janvier 2019